

Refection de terrasses et credit d'impots

Par abjalain, le 03/07/2016 à 11:41

dans notre copropriété il y a au 1°etage 3 terrasses avec logements en dessous au 7°étage 5 terrasses avec logements en dessous donc 8 toits terrasses si je ne me trompe pas la réfection de ses terrasses est en cours (étanchéité- isolation thermique) pour le montant de ces travaux avons nous droit à un

pour le montant de ces travaux avons nous droit à un crédit d'impot - vu que l'isolation thermique est refaite

si oui quels sont les documents que le syndic d'immeuble doit nous fournir merci

bonnard